



Rapport n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

La loi 99-1126 du 28 décembre 1999 donne une assise législative à la reprise anticipée des résultats et l'étend à l'ensemble des résultats, alors qu'elle était jusqu'à présent limitée à la reprise de l'excédent de fonctionnement disponible.

Il ne peut y avoir de reprise anticipée que si le compte administratif n'est pas voté.

Il vous est donc proposé, dans l'attente du vote du compte administratif dans le courant du mois de juin, de reprendre par anticipation en une seule fois et en totalité le résultat de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel annexée à ce rapport.

Le fait de recourir à ces reprises anticipées dégage dans le budget primitif des recettes supplémentaires permettant ainsi de faire évoluer les contributions du département, des communes et EPCI de façon maîtrisée et selon un pourcentage qui est strictement nécessaire à l'équilibre budgétaire.

A noter que cette année, le résultat cumulé de la section d'investissement est légèrement positif (338 493,95 €) et ne nécessite donc pas d'affectation au compte 1068.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 figurant dans le document ci-joint et d'adopter le projet de délibération suivant :

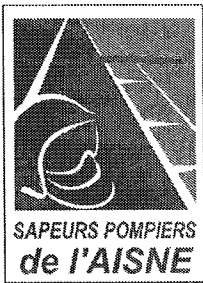
Vu le rapport n° 7 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2014, les résultats provisoires de l'exercice 2013 suivants :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 483 845,41 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 894 044,07 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	11
Votants :	11

Affiché le :
10 FEV. 2014

Le 27 janvier 2014 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20 décembre 2013, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur pompier professionnel officier~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Georges FOURRÉ, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Vu le rapport n° 7 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2014, les résultats provisoires de l'exercice 2013 suivants :

Section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 483 845,41 €
Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 900 269,82 €
Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

PREFECTURE DE L'AISNE
10 FEV. 2014

Le Président,
Thierry THOMAS

DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE 2013

	Dépenses	Recettes	Solde
section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2013	40 395 378,09 €	256 548,28 €
	résultat antérieur reporté su BP 2013	4 643 721,54 €	4 643 721,54 €
	Résultat 2013	40 138 829,81 €	4 900 269,82 €
section d'investissement	solde des émissions exercice 2013	7 013 394,01 €	272 610,12 €
	résultat antérieur reporté au BP 2013	5 211 235,29 €	5 211 235,29 €
	Solde d'exécution compte 001	7 013 394,01 €	5 483 845,41 €
restes à réaliser au 31/12/2013	fonctionnement		0,00 €
	investissement	5 145 351,46 €	-5 145 351,46 €
résultat cumulé 2013 (y compris les reports)	Dépenses	Recettes	Solde
	40 138 829,81 €	45 039 099,63 €	4 900 269,82 €
	12 158 745,47 €	12 497 239,42 €	338 493,95 €
	52 297 575,28 €	57 536 339,05 €	5 238 763,77 €
affectation du résultat	résultat cumulé excédentaire à affecter	4 900 269,82 €	
	besoin en financement de la section d'investissement	0,00 €	
	affectation au compte 1068	0,00 €	
	report à nouveau au compte 002 en fonctionnement	4 900 269,82 €	